VILLE DE
CHOISY-LE-ROI
www.choisyleroi.fr
Service Urbanisme
✆ 01.48.92.44.44

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP 094 022 24 C0164
Déposé le : 10/12/2024
Demandeur : Monsieur Francisco MORAIS
Sur un terrain sis à : 39 rue des Paquerettes à Choisy-le-Roi (94600)
Références cadastrales : 22 Y 95
Nature des travaux : Isolation thermique par l'extérieur et changement de couvertures

MONSIEUR FRANCISCO MORAIS
18 RUE DE JEMMAPES
94700 MAISONS-ALFORT

OBJET : DECLARATION PREALABLE
REJET TACITE

Monsieur,

Par un courriel en date du 02/01/2025 nous vous informions que votre demande de **DÉCLARATION PRÉALABLE** était incomplète et nous vous demandions de faire parvenir à la mairie dans un délai de trois mois un certain nombre de pièces.

A ce jour, vous n'avez pas complété votre demande, c'est pourquoi nous nous permettons de vous rappeler qu'en vertu de l'article R423-39 du code de l'urbanisme, votre demande a fait l'objet d'une **DECISION TACITE DE REJET**.

Vous n'êtes donc pas autorisé à réaliser les travaux envisagés dans le dossier de déclaration préalable.

Je vous invite dès lors à déposer une **nouvelle demande d'autorisation** en mairie.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A Choisy le Roi, le 08/04/2025

le Maire,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi